
JOURNAL GÉNÉRAL

D E F R A N C E.

Du Lundi 4 Juin 1792.

M É L A N G E S.

De Bayonne, le 8 mai.

HIER, à onze heures du matin, il s'est écroulé dans cette ville deux maisons, se tenant l'une à l'autre, dans la rue Poissonnerie, dont l'une habitée par un maître de pension, nommé Salenave. Sous les débris, ont été écrasées une vingtaine de personnes, parmi lesquelles on a trouvé plusieurs écoliers, une femme enceinte, un juif, un mulâtre, etc.; quinze personnes ont aussi été blessées. On ne connoît point encore le nombre des individus qui ont péri dans ce malheureux événement; le seul homme dont on pourroit tirer quelques notions étant dangereusement blessé, et sans connoissance.

Avant-hier est entré dans la baie du Cap-Breton, à six lieues de Bayonne, un navire chargé de froment; il ne s'est trouvé personne à bord, et comme il faisoit mauvais temps, on présume que le capitaine et l'équipage, ne connoissant pas cette côte, se sont jetés dans la chaloupe pour venir à terre, et auront été engloutis. Comme on attendoit plusieurs bâtimens chargés de froment, et que celui-ci n'avoit aucun papier à bord, on ne sait quel il peut être. Le froment est en bon état. Le commissaire de marine s'est transporté à la côte, pour tâcher de recueillir quelques renseignemens; mais il n'a rien découvert.

Copie de la lettre écrite par M. Daffry, colonel des gardes-suisse, à M. Rœderer, procureur-général-syndic du département de Paris.

Le 29 mai 1792.

M^r, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait

l'honneur de m'écrire au sujet de la rixe arrivée à Neuilly.

Je vous ai adressé M. Backmann, major du régiment, qui, ne vous trouvant pas, a détaillé à M. Larochehoucaud cette affaire que les bruits publics ont fort exagérée, et qui, de l'aveu de la municipalité de Neuilly, n'intéresse nullement le régiment, qui désavoue hautement les torts de quelques mauvais sujets et ivrognes, qui, effectivement, sont coupables. Ils seront sévèrement punis; je vous prie d'en assurer le département.

Le repos de la caserne de Courbevoye n'a été nullement troublé; il n'en est sorti que le détachement nécessaire pour arrêter les coupables.

J'espère que cet événement ne pourra porter aucune atteinte à la confiance que la conduite du régiment a toujours méritée de la nation, et sur-tout de Paris, les trois dernières années.

Agréez, monsieur, mes sentimens les plus respectueux.

Pour copie conforme, *Signé* BLONDEL.

Voici l'extrait de l'ordonnance du roi, pour le licenciement de sa garde. Le monarque y donne une nouvelle preuve de sa bonté et de son noble désintéressement. « Sa majesté voulant donner à sa garde une preuve de son affection et de la satisfaction qu'elle a de son service, continue les appointemens de solde de tous les officiers, sous-officiers, gardes, et de tout ce qui compose l'état-major, jusqu'à ce qu'elle ait fait connoître ses intentions ultérieures à ce égard; et néanmoins leur accorde des congés pour se retirer où bon leur semblera.

Le roi accorde à ceux de sa garde qui n'ont pas d'asyle à Paris, et qui voudront

y rester, de conserver leur logement actuel à l'École militaire, jusqu'à ce qu'ils s'en soient procurés.

MM. les gardes qui ne resteront pas à Paris, donneront leur adresse bien détaillée au quartier-maître-trésorier, afin que l'on puisse prendre les mesures nécessaires pour les faire jouir, sans retard, du traitement que sa majesté leur conserve, et qu'elle auroit désiré pouvoir améliorer encore, pour leur témoigner sa satisfaction DE LEUR CONDUITE DISTINGUÉE. »

Signé, d'Hervilli.

M. Kersaint, l'ami et le protégé de M. Brissot, avoit lu un projet sur l'organisation de la marine, que son puissant protecteur lui avoit promis de faire décréter. M. Rouyer, autre honorable membre que nous avons souvent eu occasion de faire connoître à nos lecteurs, a soutenu avec succès et fait adopter le projet du comité. De-là, la haine qui règne entre MM. Brissot et Rouyer : mais de même que les vents opposés forment la tempête, ainsi MM. Brissot et Rouyer concourent également à exciter les orages populaires, pour arriver au but où ils tendent avec la même force. Quand l'amour-propre irrité vient se jeter à travers, il en résulte bien un choc partiel, mais qui ne nuit point à la direction et au mouvement général.

On va voir, par la lettre suivante, comment ces messieurs savent garder entr'eux les égards que prescrit l'honnêteté.

Lettre de M. Rouyer, député à l'assemblée nationale, à M. Brissot, aussi député, et rédacteur du Patriote Français.

On lit dans le *libelle insolent*, où vous insultez, chaque jour, à ceux de vos collègues qui ont le bonheur de ne partager ni vos sentimens, ni vos opinions, les phrases suivantes, que j'extraits littéralement.

« Cependant la bonne cause a succombé cette fois, grâce aux ridicules terreurs que M. Rouyer a su répandre parmi les ignorans, et à un cercle vicieux où est tombé M. Vergniaud. Nous reviendrons sur ce débat, parce qu'il importe de faire, des sophismes et des bévues échappées dans cette discussion, une justice qui fasse rougir l'ignorance, et lui commande pour l'avenir plus de circonspection, s'il est possible. »

Une fois déjà vous vous étiez permis de prendre à mon égard ce ton ridicule et tranchant qu'on pardonneroit à peine au génie,

et le lendemain, vous en avez changé, grâce aux ridicules terreurs que vos amis vous ont inspirées. Ils ont eu tort, car il est impossible qu'un honnête homme (M. Rouyer, en parlant de lui-même) s'abaisse jamais à faire justice de vos inepties et de vos insolences périodiques. Je suis donc bien éloigné de me plaindre d'avoir reçu ma part de vos honorables injures; et si j'avois voulu perdre mon temps, ce ne seroit pas encore à vous répondre. Je n'écris ces lignes que pour relever la manière indécente dont vous parlez de l'assemblée nationale et de ces décisions, vous qui vous plaignez, chaque jour, des libellistes qui cherchent à l'avilir. Aucun de ces calomnieux à gages n'avoit encore osé dire que la majorité du corps législatif fût composée d'ignorans qu'on entraîne par des bévues, des sophismes et des terreurs ridicules.

Apprenez que cette majorité sage, à laquelle vous avez l'impudeur d'insulter, et que vous peignez incertaine entre l'ignorance et la crainte, aura le bon esprit de ne pas lire vos libelles, et la fermeté d'entendre vos opinions, malgré le mépris profond que votre conduite doit lui inspirer. Pour moi j'étois trop flatté d'avoir échappé constamment à la honte de vos louanges, pour ne pas vous donner ce témoignage public de ma reconnaissance et de mes sentimens.

Signé, ROUYER

A MM. LES RÉDACTEURS.

Rouen, 29 mai 1792.

Permettez moi, messieurs, de me servir de la voie de votre Journal, pour réclamer contre un ouvrage, annoncé dans votre numéro 134 de cette année, intitulé : *la France telle qu'elle sera, ou almanach des trois ordres, contenant les noms de MM. les membres du clergé, de la noblesse et du tiers-état, qui, fidèles à la religion et au roi, n'ont accepté aucune place sous le nouveau régime*, etc. Cet ouvrage, à ce qu'il paroît, tend à mal noter quantité de très-estimables personnes, qui n'ont accepté des places que pour répondre à la confiance de leurs concitoyens, et dans l'unique vue de faire le bien, et d'empêcher le mal : or, j'aime à croire, et je suis convaincu qu'il en existe un très-grand nombre, qui, quoique pourvus de places dans le nouveau régime, n'en sont pas moins restés sincèrement attachés à leur religion et à leur roi. Il faudroit, pour manquer à la première, être sans prin-

cipes , et pour manquer au second , il ne faudroit pas être vrai Français. Pour moi , monsieur , attaché à l'ordre de la noblesse , je me croirois indigne d'exister , si j'eusse eu la plus légère idée , en acceptant la place que je viens de quitter , d'être infidèle à l'un ou à l'autre ; et il en est infiniment qui pensent comme moi.

J'espère donc , messieurs , de votre impartialité connue , que vous voudrez bien donner toute l'authenticité possible à ma juste réclamation. Elle intéresse trop de personnes honnêtes , pour que vous puissiez vous y refuser.

J'ai l'honneur d'être , etc.

LEMARCHANT-CALIGNY.

ci-devant juge de paix.

J A C O B I N S.

Attrouplement du mercredi 30 mai.

M. Chabot rend compte de ce qui s'est passé depuis hier dans l'assemblée nationale. M. Doppet. Jadis on s'occupoit de ce qui devoit se faire à l'assemblée nationale , et non de ce qu'on y avoit fait. Sans doute il est beau de se parer de ses lauriers , mais je demande qu'on passe à l'ordre du jour. Un membre demande que chacun présente ses idées sur le rassemblement des ci-devant gardes du roi formé à l'école militaire , afin de les donner aux députés à l'assemblée nationale. M. Pepin. Ma section a pris un arrêté tendant à demander que l'assemblée nationale fasse venir à la barre M. le commandant général de la garde parisienne , pour qu'il ait à s'expliquer si des ordres ont été par lui donnés à une patrouille de cette garde , de se porter du côté des invalides , et s'ils avoient été donnés , quelles en étoient les raisons. Un membre observe que M. Rochambeau fils , étant dans la société , il faut qu'il soit invité à s'expliquer , afin qu'il n'ait pas auparavant les honneurs de la séance.

Le discours de M. Rochambeau fils , et la réponse de M. Dubois de Crancé sont deux morceaux trop précieux pour que nous en privions nos lecteurs. Les voici , tels qu'ils ont été prononcés dans le sein de l'aimable société.

M. Rochambeau. J'ai appris hier que la société désiroit m'entendre : je m'empresse de lui donner les motifs de ma conduite. Je n'ai pas cru qu'ayant perdu la confiance des soldats , je pusse rester à leur tête. D'ailleurs , comment m'étoit-il possible de rester

au milieu de lâches qui avoient fui devant les ennemis de l'état , et des scélérats qui avoient fusillé leurs officiers ? Oui , messieurs , dans l'affaire de Tournay , ayant voulu rallier les fuyards , ils m'ont passé par les armes , ainsi que d'autres officiers. J'ai cru que c'étoit servir la patrie , que de laisser un poste où je ne pouvois plus lui être utile. Mais je vous ai , messieurs , assez parlé de moi ; je vais vous entretenir des affaires publiques. Les désastres de Mons et de Tournay ne viennent que de l'amour-propre désordonné de vos ministres : ils s'imaginent que , comme autrefois , ils peuvent de leurs cabinets diriger les armées. Leur imprévoyance est telle , que des munitions destinées pour les armées étoient encore le 20 au dépôt de Saint-Denis et de Versailles. De plus , il n'est pas possible que les opérations militaires réussissent , si elles ne sont gardées dans le secret le plus exact. Lorsque j'ai été mandé de Maubeuge , le 25 , pour recevoir les ordres du conseil , tous les papiers publics parloient du plan de la campagne. Telle est , messieurs , l'insouciance , l'ineptie et l'imprévoyance de vos ministres , et de ceux qu'ils emploient. Je crois qu'il est urgent , dans les circonstances , qu'il est important d'envoyer aux soldats une adresse pour les inviter à la subordination et à une confiance entière dans leurs officiers. J'ignore quel parti prendra la société à cet égard.

M. Dubois-de-Crancé. Je ne viens point vous parler de M. Rochambeau : il vous a donné les raisons de sa démission : c'est à vous de les juger. Mais je ne crois pas que dorénavant aucun officier qui donnera sa démission puisse mériter la confiance publique. (Bravo.) Et moi aussi , j'ai eu des dangers à courir ; et si les officiers trouvent des méfians , je trouverai beaucoup d'officiers aristocrates. (Bravo.) Sous l'ancien ministère , nos commandans , nos généraux ne se sont plaints de rien. Ce n'est qu'au renouvellement des ministres qu'ils se sont plaints de manquer de tout. (Bravo.) Ceci nous dénote évidemment un système dont M. Rochambeau a été la dupe ; un système qui prouve que les officiers généraux ne se sont mis à la tête des armées que pour devenir maîtres des affaires. Ils se plaignent d'avoir perdu la confiance de leurs soldats : je les plains assurément ; mais ce ne sont pas les derniers malheurs qui nous menacent. On se plaint de l'indiscipline ; mais assurément le Français est discipliné pour ceux

qui savent s'en faire aimer. (Applaudissemens.) On vous parle de l'affaire de Tournay comme très-funeste aux destinées de la France. Ce que je sais, c'est que les ministres aiment la patrie; ils peuvent avoir manqué de prévoyance; mais comment expliquer celle des généraux, qui, pour une expédition de trois jours, emportent du bagage pour trois semaines, et font prendre aux soldats jusqu'à des guêtres de rechange. On se plaint que les opérations de la campagne ont été divulguées; mais M. Rochambeau doit savoir que la cour a été la première à les faire connoître. Si M. Rochambeau avoit encore annoncé d'autres faits, je lui aurois répondu: je ne connois pas le ministre de la guerre; mais je le crois patriote; car je lui ai vu le bonnet rouge à Perpignan; et sans doute il ne prévoyoit pas être ministre un jour. Mais je reviens à faire une reflexion: c'est que si nos ministres perdent la confiance, ils seront remplacés par des ministres semblables aux anciens, et qui seront aussi bons patriotes qu'eux.

Lorsqu'ils avoient le timon des affaires, lorsque les municipalités manquoient d'armes, j'ai voyagé sur le Rhône avec quatre mille fusils que l'on portoit aux Arlésiens. Ces ministres ont dit que tout seroit prêt au premier mars; or actuellement encore les gardes nationaux dans le midi sont armés de bâtons. Je me suis tû; mais il n'en est pas moins vrai que le ministère actuel est entravé par la faute de ses prédécesseurs; et si vous l'inculpez, je crois que vous seriez injustes.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Suite de la séance du samedi 2 mai.

« Si les robes-rouges du parlement de Tournay pouvoient revenir à Paris, siéger dans la grand'chambre, M. Duport y seroit aussi accusé, mais non pour les délits qu'on lui impute dans cette assemblée; il le seroit pour avoir signé la pétition de l'armement des citoyens de Paris; il le seroit pour s'être rendu, lui troisième électeur, à l'hôtel-de-ville, dans la nuit du 15 juillet; il le seroit pour avoir, lors de l'événement du 21 juin, reçu

des pouvoirs de la nation, et déposé dans cette assemblée les sceaux de l'état. . . . »

C'est de cette manière bien remarquable que M. Quatremere a terminé son discours en faveur de M. Duport du Tertre.

M. Péthion a dit, en présentant à l'assemblée des canonniers-volontaires: « J'ai l'honneur de vous présenter les enfans de la patrie, armés pour sa défense; vous pouvez compter sur la permanence de leurs cañons. » Ce mot ne fera point honneur à l'esprit du maire de Paris. Après le discours de l'orateur, les canonniers ont défilé et manœuvré dans la salle, au bruit de soixante tambours. Ce spectacle indécent dans le sanctuaire des lois, et qui avilit l'assemblée, a duré trois-quarts d'heure. Ces canonniers étoient sortis lorsqu'un d'eux est rentré, et a dit qu'ils alloient fortifier Paris, comme si l'ennemi étoit déjà aux portes.

M. Clavière avoit demandé, il y a trois jours, 95 mille livres pour ses frais de logement. Cette demande a justement scandalisé toute l'assemblée.

M. Roland est venu remercier l'assemblée de ce qu'elle a diminué de moitié son traitement. De ces deux propositions également ridicules, l'une a excité l'indignation, et l'autre des applaudissemens.

Paris, 3 Juin.

Quoiqu'on parle assez généralement de la démission de M. Dumourier, et de son départ pour Valenciennes, il n'y a encore rien de bien certain à cet égard. Mais si l'on réfléchit que plus nos généraux différeront pour attaquer, plus ils auront de forces à combattre, et que, d'un autre côté, il seroit imprudent de tenter une action de quelque importance, avec des troupes qu'on ne peut soumettre à la discipline, on verra qu'il doit être effrayé de la responsabilité qui pèse sur sa tête, le ministre qui a engagé la France dans cette guerre.

— La fête célébrée en l'honneur du maire d'Etampes, s'est passée dans le plus grand ordre. Demain nous en dirons quelques mots.

Prix de l'argent, 64.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris, & 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.